

VOTRE RÉGION

JUSTICE Le verdict a pris en compte l'altération du discernement

Vingt ans de réclusion pour Laurent Orsini

le dauphiné LIBÉRÉ

LE BILLET
À Nîmes, l'arène morte

PAR GILLES DEBERNARDI
Une pincée de Brel, pour mémoire : "Les taureaux s'ennuient le dimanche, quand il s'agit de mourir pour nous." Mais la noire mélancolie frappe aussi les humains, et pas seulement le week-end. Cinq personnes ont mis fin à leurs jours, depuis décembre, en se jetant du haut des arènes de Nîmes. Une horreur, il fallait réagir. Le maire vient de le faire, de manière "olé olé". Par arrêté municipal, il interdit l'accès de l'antique monument aux individus seuls ! La visite touristique reste ouverte aux groupes, en revanche. Il semble que la perspective d'une autodestruction collective, façon Ordre du Temple Solaire, effraie moins les autorités... Faute de combattre la solitude, la généreuse cité gardoise invite

ainsi le solitaire à aller se défenestrer ailleurs. Combien de ténébreux, de veufs, d'inconsolés choisissent de quitter prématurément la corrida de la vie ? Plus de 10 000 en France, chaque année. Mardi dernier, "la Journée nationale de prévention du suicide" fut l'occasion d'avancer sur la question. À pas prudents, sans agiter de chiffon rouge... La veille, près de Niort, une jeune mère s'était pendue après avoir étranglé ses trois fillettes. Que tenter pour éviter pareil passage à l'acte ? Des choses simples, recommandent les spécialistes. Engager un dialogue, s'ouvrir au désespoir de l'autre, surtout ne pas l'abandonner au huis clos de sa souffrance. L'exact contraire, en somme, de la "thérapie" engagée par la ville de Nîmes...

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 969 520€
Durée 99 ans
à compter du 14 juin 1945

Siège social : Les Iles Cordées
38913 VEUREY CEDEX

Direction générale
CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
38913 VEUREY CEDEX
Tél. 04 76 88 71 00
Télécopie 04 76 85 80 20
ledauphine.com

Publicité
PUBLIPRINT DAUPHINÉ
Commission paritaire n° 0416 C 83387

Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 551 exemplaires

le dauphiné LIBÉRÉ

PAR ABONNEMENT VOTRE JOURNAL
à 0,85€ au lieu de 0,90€

chaque matin dans votre boîte aux lettres

* Offre réservée aux nouveaux abonnés

ABONNEMENT 7 JOURS / 7 à durée libre
*Par prélèvement mensuel, durant les 6 premiers mois le journal vous coûtera 0,85€ au lieu de 0,90€, du lundi au samedi et 1,41€ au lieu de 1,50€ le dimanche avec TV magazine et Version Femina.

Pour vous abonner : appeler le
N° Vert 0800 887 001

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement, 38913 Veurey Cedex

Attention, remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Indiquez vos coordonnées

Nom Prénom

Adresse

CP/Ville Tél

Pour payer, c'est facile :

Par prélèvement mensuel je remplis le document ci-dessous et je le retourne accompagné d'un RIB.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Le Dauphiné Libéré pour mon abonnement Dauphiné Libéré. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par demande à l'établissement teneur de mon compte et par lettre avec AR adressée au Dauphiné Libéré.

1 TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

2 COMPTE À DÉBITER

Etablis. Guichet N° de compte CIB R.I.B.

3 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

N° Rue

Code postal Ville

Créditeur
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
N° National d'Emetteur 421-645

Informations et libéré, le droit d'accès et de modification des données concernant les abonnés peut s'exercer auprès du service Abonnements. Sauf opposition formulée par écrit, les données sont communiquées à des organismes extérieurs.

GAP

Après plus de trois heures de délibérations, le président de la Cour d'Assises, Jean-Pierre Pradier a annoncé le verdict, hier après-midi. Pour le meurtre de Fabrice Tari, le 17 juin 2010 à Gap, Laurent Orsini est reconnu coupable. Il écope de 20 ans de réclusion criminelle, dont une période de sûreté de deux tiers de la peine. Il est condamné à cinq ans de suivi socio-judiciaire et à une injonction de soin.

« M. Orsini est satisfait du verdict », a déclaré son avocat Me Duratti. « L'altération du discernement a été retenue. » Si les jurés n'en avaient pas tenu compte, la peine serait montée à 30 ans de réclusion.

C'est donc une « déception » pour l'avocat principal de la famille, Me La Rocca. « Vu l'atrocité du meurtre, les 30 ans étaient légitimes. »

"Il ne faut plus qu'il tue d'autres papas"

Pourtant, l'avocat général et les conseils de la partie civile ont tout fait pour convaincre les jurés. « Dix experts pourraient vous dire qu'il y a altération du discernement, vous êtes les seuls souverains », leur a rappelé Me Ghigonetto. « Il est psychotique, dangereux, paranoïaque. Il n'est pas curable, mais accessible à une peine pénale », a plaidé Lionel La Rocca. Qui a terminé son propos en citant le fils de la victime : « Il ne faut plus

qu'il tue d'autres papas, parce que c'est trop dur. » L'avocat général est allé plus loin, interpellant parfois l'accusé directement. « Vous n'êtes pas une victime, M. Orsini, vous êtes un geignard. [Durant le procès, Laurent Orsini s'est souvent plaint d'un manque d'aides et des dysfonctionnements du système carcéral, NDLR]. M. Orsini est un assisté qui vit à la charge de la société depuis 40 ans », a lancé Philippe Toccanier.

Le réquisitoire a énervé l'accusé, qui pestait à haute voix. Le président de la Cour a dû le recadrer plusieurs fois, pour laisser l'avocat général continuer. « Il sue la haine, M. Orsini. En prison, il est en quartier d'isolement parce qu'on a peur pour les autres détenus. Et vous êtes un lâche ! Laurent Orsini a parfaitement choisi sa victime qu'il savait vulnérable (lire ci-contre). »

Philippe Toccanier avait requis 30 ans de réclusion, vingt ans de suivi socio-judiciaire et 10 ans d'interdiction de séjour dans les Hautes-Alpes. « Comme ça, quand il sortira, il ne pourra pas dire qu'on ne l'a pas aidé. »

"La peine doit être juste et adaptée sachant qu'il va ressortir"

Pour faire redescendre la tension, l'avocate de la défense, Me Duratti, a demandé quinze minutes de suspension d'audience. Puis, elle a débüté sa plaidoirie en rappelant le passé difficile de son client et

le désespoir dans lequel il se trouvait au sortir de trois ans aux Baumettes. « Si vous réussissez à avoir un minimum d'empathie pour lui, j'aurais gagné mon procès », a déclaré la défense.

Me Duratti a réclamé des soins pour son client, avant d'exposer aux jurés la stricte réalité : « La peine doit être juste et adaptée, en vous disant qu'il va ressortir. »

En effet, la période de sûreté fait que l'aménagement de peine deviendra possible au bout d'environ dix années. Cependant, deux autres procès attendent Laurent Orsini. Il encourt jusqu'à dix ans de prison pour la prise d'otage à la prison de Vares et six ans maximum pour les menaces de mort à l'encontre de M.Chave.

Celia AMPHOUX



Le président de la Cour a annoncé le verdict vers 17h30, hier, après plus de trois heures de délibération. Laurent Orsini a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Fabrice Tari. Le DL/Vincent OLLIVER

L'instruction sévèrement jugée

En recevant le dossier du meurtre de Fabrice Tari, l'avocat des parties civiles, Me La Rocca, croit avoir affaire « à deux paumés. » L'instruction réalisée à Grenoble a été minimaliste et les trois parties n'ont pas manqué de le souligner, hier : le juge d'instruction qui a traité l'affaire en a pris pour son grade. « Il n'a rien vérifié ! », s'exclame l'avocat général. « Ne serait-ce que l'emploi du temps d'Orsini, le jour du meurtre ! Et il n'y a pas eu de reconstitution ! La famille de la victime n'a jamais été contactée ! », reproche Philippe Toccanier. Et pourtant, « la famille

s'est constituée partie civile dès le début », confirme Me La Rocca.

Laurent Orsini aurait pu être condamné à perpétuité...

L'enjeu dépasse la querelle de robes noires. Pour l'avocat général, Laurent Orsini a échappé à trois circonstances aggravantes : « Il connaissait la vulnérabilité de la victime ; pour cela il devait encourir la perpétuité. [...] Il a échappé à la circonstance d'acte de barbarie et de torture et à la préméditation, dont on aurait au moins

pu débattre à l'audience. » « Il savait que Fabrice Tari avait un œil de verre, il savait qu'il avait une malformation cérébrale, ce sont des circonstances aggravantes. [...] Malgré deux ans et demi d'instruction, il n'y a rien dans ce dossier », résume la partie civile. Et l'avocate de la défense, Me Duratti, renchérit : « Mon client n'a été interrogé qu'à deux reprises. Il n'y a eu aucune confrontation, ni interrogatoire de personnalité. Les investigations étaient terminées à la fin du mois de janvier 2011, et le procès n'arrive qu'en 2013. »

C.A.

MONTAGNE Ils étaient une douzaine en raquettes

Un groupe de randonneurs surpris par une avalanche

FREISSINIÈRES

Un groupe d'une douzaine de randonneurs en raquettes a été surpris par une avalanche, hier, vers midi, alors qu'ils se trouvaient près du lac Palluel, à Freissinières. Le secteur se situe à environ 2350 m d'altitude. Mardi, la préfecture des Hautes-Alpes avait émis un appel à la vigilance au-dessus de 2000 m d'altitude en raison du risque d'avalanche, justement, de niveau 3

sur une échelle de 5. Deux randonneurs emportés, une dame ensevelie

Deux des douze randonneurs ont été emportés. Une seule victime a été ensevelie. Il s'agit d'une dame âgée de 61 ans, originaire de Seine-Maritime.

Ce sont les randonneurs eux-mêmes qui ont appelé les secours. Mais la sexagénaire a rapidement été retrouvée par ses compagnons, tous équipés en dé-

tecteurs de victimes en avalanche. Un moment plus tard, les secouristes du PGHM de Briançon sont arrivés sur place et ont pu prendre la victime en charge. Légèrement en hypothermie, elle a été transportée vers le centre hospitalier de Briançon à bord de l'hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie. Elle devait y subir des examens de contrôle.

Olivier BUTEUX

FAITS DIVERS EXPRESS

SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Un conducteur percute un arbre

■ Mardi soir, à 22 h 46, un jeune homme de 20 ans qui circulait sur la D945, à Saint-Bonnet-en-Champsaur, a perdu le contrôle de son véhicule, qui a fini sa course dans un arbre. Pris au piège dans sa voiture, ce sont les pompiers du Buëch qui l'en ont sorti. Conscient mais souffrant de douleurs dorsales et cervicales, la victime a été transportée au centre hospitalier de Gap. Ses jours ne sont pas en danger.

LA FAURIE

Une sexagénaire sort de la route et finit dans le fossé

■ Hier, à 13 heures, une sexagénaire qui circulait sur la D28 à La Faurie, au lieu-dit "Les Vignasses", a perdu le contrôle de son véhicule. Elle s'est retrouvée dans un fossé, à quelques mètres en contrebas de la chaussée. Les gendarmes et les pompiers d'Aspres-sur-Buëch se sont rendus sur place. Ils ont désincarcéré la conductrice, seule à bord, qui était consciente. Légèrement blessée, elle a été transportée à l'hôpital de Gap.

MONTCLUS

Collision entre deux véhicules

■ Hier matin, aux alentours de 9 h 30, deux véhicules sont entrés en collision sur la commune de Montclus. Sur les quatre personnes impliquées, trois blessés légers ont été transportés à l'hôpital de Gap. Les victimes ont été prises en charge par les pompiers de Serres et d'Aspres-sur-Buëch.

GAP

Victime de douleurs thoraciques

■ Mardi soir, peu avant 20 h 30, un homme de 48 ans a été victime de douleurs thoraciques alors qu'il se trouvait à l'hôtel Kyriad de Gap. Il a été pris en charge par les pompiers, qui l'ont transporté au centre hospitalier de Gap.

LE DÉVOLUY

Une jeune Belge fait un malaise

■ Hier aux alentours de 4 heures du matin, les secours du Dévoluy sont venus en aide à une jeune fille belge de 18 ans, victime d'un malaise dans la rue, juste à côté de l'office de tourisme. La victime a été transportée à l'hôpital de Gap pour y subir des examens de contrôle.

le dauphiné LIBÉRÉ

Votre quotidien en ligne

pour **24€** /mois
contact : ledauphine.com

VOTRE QUOTIDIEN, C'EST AUSSI ÇA !

MONTAGNE EXPRESS

ARVIEUX
Un skieur désorienté et pris de nausées après sa chute

■ Un skieur anglais âgé de 68 ans a été victime d'une chute, ce mercredi peu avant 13 heures, sur le domaine skiable d'Arvieux. Chute à la suite de laquelle ce skieur a été désorienté et pris de nausées. Il a été pris en charge par les secouristes du PGHM de Briançon et hélicoptéré vers le centre hospitalier de cette même ville.